

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une protection civile efficace... Nécessité d'une instruction toujours plus poussée

Tout au long de l'an dernier, on a beaucoup parlé des problèmes se rapportant à l'instruction du personnel PC, et plus particulièrement de tout ce qui touche à la formation accrue des cadres. C'est ainsi que lors de l'inauguration du centre cantonal d'instruction bernois de Lyss/Kappelen, et devant de nombreuses personnalités civiles et militaires, M. Walter König, directeur de l'OFPC, a fait un large tour de la question. En rappelant d'abord que le 24 mai 1959 le peuple suisse eut à se prononcer sur la question suivante: «Voulez-vous d'une protection civile?», les vingt-cinq cantons et demi-cantons ayant répondu favorablement, de même que le peuple qui accepta le nouvel article constitutionnel 22bis par 380 631 oui contre 230 701 non (ouvrons ici une parenthèse pour relever que — à notre connaissance — le cas est unique dans le monde où le peuple ait été consulté dans un tel domaine). Puis, en enchaînant l'orateur posa cette seconde question: «Quel est le nombre de personnes à instruire?», ce qui lui permit de citer des chiffres impressionnantes qui atteignent quelque 350 000 hommes, les femmes ne pouvant être incorporées que volontairement, et sont 23 000 actuellement à avoir suivi le cours de base.

Puis, le directeur de l'OFPC rappela la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes quant à l'instruction, et il insista sur le fait que seuls des centres pourvus de tous les moyens nécessaires peuvent satisfaire à cette formation d'un genre particulier. Ces centres d'instruction étant au nombre de 41 pour l'ensemble du pays, précision qui permit à M. Walter König de relever que les deux premiers, et dans l'ordre furent ceux de Berne (Genève) et de Suisse (Fribourg). Ce qui, naturellement, a été enregistré avec plaisir par les membres de la CRI qui assistaient à l'inauguration du centre cantonal bernois, dont nous avons parlé dans une dernière chronique.

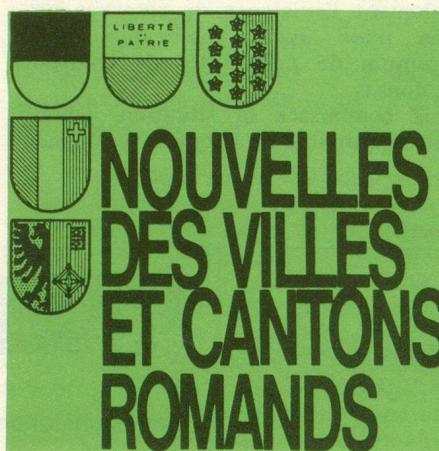
Autre élément intéressant à relever en ce qui se rapporte à la formation PC, l'étude faite par M. Ernest Reymann, directeur du service cantonal genevois PC, qui fut largement diffusée, et qui sous le titre général: «L'instruction dans la protection civile» aborde l'état actuel du problème.

Choix des cadres

Etant donné que l'étude en question a paru en entier dans la présente revue, nous n'y reviendrons pas en détail, sinon pour rappeler que le problème du choix des cadres a été traité de façon réaliste, et que des propositions constructives ont été faites par l'intéressé pour tout ce qui touche à l'instruction à tous les échelons. Et rappelons également que l'OFPC ayant été mis en

cause à cette occasion a répondu, dans les mêmes colonnes, à quelques-unes des questions posées par le directeur du SCPC genevois, et nous retiendrons en particulier ce qui se rapporte à la formation des cadres. Voici donc ce que l'OFPC répond à ce sujet:

«L'OFPC partage entièrement l'opinion de l'auteur selon laquelle il est une absolue nécessité d'organiser avant les exercices annuels des cours préparatoires pour les cadres, mais — contrairement à ce que pense M. Reymann — il ne dispose d'aucun moyen légal pour autoriser, voire ordonner une extension de l'obligation de servir des cadres



au-delà de la limite des deux jours prévus par l'article 54 de la loi fédérale PC. Cette compétence qui lui manque appartient en revanche aux cantons qui peuvent appeler les cadres à participer à titre volontaire à ces cours préparatoires, auxquels la Confédération alloue d'ailleurs ses subventions habituelles. L'OFPC ne peut que se réjouir d'une telle solution qui est déjà appliquée dans de nombreux cantons. Dans la révision imminente de la loi fédérale PC, il est prévu de prolonger le service obligatoire annuel des cadres, de manière à y inclure les cours préparatoires.»

Citation terminée, dont nous retiendrons spécialement la dernière phrase que nous avons volontairement soulignée. Ayant, en effet, personnellement souvent abordé le sujet, dans ces colonnes et dans des rapports de chefs locaux, en nous étonnant des lacunes de la loi fédérale en ce qui concerne la préparation des cadres, et en demandant instamment que des mesures «officielles» soient prises à ce sujet, et ne dépendant pas du «volontariat»... nous ne pouvons que remercier M. Reymann qui a relancé le problème, et l'OFPC pour ses intentions quant aux modifications à apporter à la loi fédérale dans un domaine que nous considérons comme crucial pour la protection civile. Cette protection civile à laquelle la politique de sécurité de la Suisse accorde une large part.

John Chevalier

Les programmes d'instruction 1974 en Suisse romande

En partant des idées générales traitées ci-dessus, et en admettant la nécessité d'une formation toujours plus poussée pour la protection civile et pour les cadres en particulier, et en admettant aussi l'impérieuse obligation qui se révèle à pouvoir disposer de centres d'instruction aménagés selon les règles — ce qui n'est malheureusement pas encore le cas partout en Suisse romande — nous en arrivons à l'application, soit aux programmes des cours mis sur pied par les offices cantonaux PC. Des programmes de cours que nous avons sous les yeux, grâce à l'obligeance des intéressés, et qui ne présentent pas de différences importantes d'un canton à l'autre, compte tenu des possibilités et des moyens dont disposent lesdits cantons.

Et là, nous devons redire le mérite des responsables vaudois qui se battent depuis des années pour avoir à disposition des centres d'instruction valables — spécialement un centre cantonal — et dont tous les efforts se heurtent à des obstacles toujours différents, mais toujours renaissants!

Les hommes libérés du service militaire à cinquante ans automatiquement incorporés à la protection civile...

Les programmes en question comportent donc les cours d'introduction pour tous les services, les cours de cadre et de spécialistes, et lorsque paraîtront ces lignes, un certain nombre d'hommes auront déjà été convoqués, individuellement ou par voie d'affiche (ou tous les deux à la fois) pour des services d'instruction 1974. Et il en sera ainsi tout au long de l'année.

Il appartiendra alors aux instructeurs que ces divers cours — mais surtout ceux dits d'«introduction» — constituent la meilleure information en faveur de la protection civile. Une information qui fera boule de neige, et qui fera connaître la nouvelle organisation (elle a dix sans seulement «officiellement», ne l'oubliions pas) dans des milieux toujours plus étendus. Ainsi, et comme nous aimons à le dire, les instructeurs constitueront la meilleure «carte de visite» en faveur de la protection civile, qui ouvre également ses portes aux femmes, qui elles, s'inscrivent volontairement, et qui peuvent ainsi «servir» sans qu'il y ait une quelconque obligation de leur part. A propos de convocations relevons qu'il est une certaine catégorie de citoyens qui les reçoivent quelquefois avec mauvaise humeur ou tout simplement avec surprise. Il s'agit des hommes qui viennent d'être libérés de leurs obligations militaires à cinquante ans, et qui, selon la loi fédérale, sont incorporés automatiquement et obligatoirement à la protection civile. Or, il semble que lors des opérations de libération, on ne pense pas... ou on n'ose pas dire aux intéressés qu'après leur dernier «garde à vous» ils ont encore une tâche à accomplir, et combien importante, dans le cadre de la

protection civile. Bien sûr qu'il ne faut pas généraliser et que ici ou là cette information est donnée d'une façon ou d'une autre. Mais elle devrait être faite de façon nette et claire par égard pour ces hommes qui ont servi sous le «gris-vert» pendant une trentaine d'années, et qui pour cela justement sont indispensables dans la protection civile. La chose prenant encore plus d'acuité lorsqu'il s'agit de sous-officiers et d'officiers, car — et comme dit plus haut — il y a toujours le problème des cadres dans la PC.

(J. C.)

Une expérience intéressante faite à Thoune

Dans cette optique, nous relevons une expérience intéressante faite à Thoune à fin 1973, et à laquelle la commission romande d'information avait amicalement été associée. Nous avons donc demandé à l'un des nôtres, M. Jean Comment, d'être présent à cette manifestation, et voici le compte-rendu qu'il en fait:

«L'article du commandant de corps Vischer, chef de l'EM de l'armée, paru dans le no 3/73 de la revue «Protection civile», est à l'origine de l'essai effectué à Thoune le 7 décembre 1973. Cette manifestation du licenciement devait rappeler aux soldats que bien qu'ils aient déposé les armes, ils pouvaient encore servir la collectivité en général et la protection civile en particulier.

Les autorités communales du district de Thoune ainsi que le commandant d'arrondissement de Thoune se sont vite mis d'accord, avec la collaboration de l'Union suisse pour la protection des civils, pour donner suite à l'idée du cdt de corps Vischer. La ville de Thoune est même allée plus loin, puisqu'elle a aussi convoqué les hommes de soixante ans ayant servi dans la PC pour les libérer de leurs obligations.

Ce sont 255 hommes en uniforme et 30 hommes de la PC qui se sont présentés pour le licenciement à la caserne Dufour à Thoune. Cette fête était relevée par des airs joués par la Fanfare des cadets de la ville de Thoune. Alors que les militaires recevaient la solde d'honneur, le chef local de Thoune remettait aux hommes de la PC un petit présent en signe de reconnaissance pour les services rendus.

Un grand nombre d'invités des Départements militaires et des Offices de la PC des cantons assistaient à cette manifestation, considérée en somme comme un test sur le plan suisse.

Lors de son allocution, le directeur des Affaires militaires du canton de Berne, le conseiller d'Etat Bauder, releva le sérieux de la situation. Notre volonté de défense doit encore s'affermir, dit-il, et la PC a ici un rôle important à remplir. Après les remerciements d'usage adressés par le conseiller municipal Kunz de Thoune, M. König, directeur de l'OFPC, rendit les hommes attentifs sur la structure et sur les tâches modernes de la PC. Cette fête, à laquelle participèrent quelque 350 personnes, se termina par un dîner offert par la ville de Thoune.

Ce genre de licenciement fut un succès et il faut espérer qu'il sera suivi par d'autres cantons en 1974.

Jean Comment, chef de l'Office cantonal bernois PC.

Bien sûr qu'il n'est pas possible d'organiser partout une telle manifestation, mais l'idée vaut d'être creusée et appliquée selon les possibilités, car réunir en même temps les hommes de la PC licenciés à soixante ans et les soldats libérés à cinquante ans, mais qui allaient tout justement prendre place dans la protection civile, a de quoi séduire!

Jura bernois ... l'activité du Centre régional d'instruction de Tramelan

Notre chronique romande de février étant entièrement axée sur l'instruction, nous avons plaisir à constater que dans le Jura bernois il se fait de l'excellent travail, cela en particulier grâce au centre régional de Tramelan. Nos sources sont d'abord un document qui nous est adressé par le directeur de l'Office cantonal bernois PC, M. Jean Comment (qui est par ailleurs membre de la CRI), et où figurent les cours et exercices touchant les communes dépendant du centre régional de Tramelan. Étant entendu qu'une dizaine de cours et exercices sont également prévus pour Porrentruy et Delémont, mais qui se dérouleront, ceux-ci, au centre régional de Laufon. Autre source de renseignement, un intéressant article paru dans le «Journal du Jura» du 15 novembre 1973, et relatant en détail un important rapport de l'état-major de l'organisme PC de Moutier, tenu sous la direction du chef local M. Bernard Burki et en présence du conseiller municipal responsable de la PC, M. Montavon. Il y a des choses fort intéressantes à retenir dans cet article (signé: v. Mu.) et nous y reviendrons à l'occasion. Mais d'ores et déjà, nous devons féliciter les responsables de l'OPL Moutier qui font une part large à l'information.

Même remarque d'ailleurs pour les animateurs du centre régional de Tramelan, et en particulier pour le chef local de cette commune, M. A. Gruter, qui a tenu une séance de travail avec ses collègues de la région, et dont le «Journal du Jura» du 16 novembre 1973 donne la relation suivante:

Tramelan

Bilan et programme d'activité du Centre régional de protection civile

«C'est au cours d'une séance groupant les chefs locaux des communes rattachées au Centre régional que le bilan et le programme d'activité de 1974 ont été fixés. Sous la présidence de M. A. Gruter, chef local de Tramelan, vingt-cinq chefs locaux ou chefs d'office se sont rencontrés à Saignelégier où les autorités communales s'étaient fait représenter par M. M. Jobin, conseiller.

Au bilan, il faut signaler le succès des cours de l'automne, succès dû en grande partie par l'ambiance favorable que les instructeurs et participants surent créer et aussi un peu par le temps peu pluvieux. Près de deux cents personnes furent formées dans les services de pionniers, sapeur-pompiers, gardes d'immeubles et sanitaires. Il fallut souligner l'influence favorable des journées d'information du printemps qui avaient permis à chaque personne convoquée de se renseigner sur la protection civile. Toutefois, quelques dénonciations durent cependant être faites contre des citoyens qui ne respectent pas leurs obligations civiles.

En 1974, des journées d'information se dérouleront du 6 au 10 mai et seront suivies de dix semaines de cours: 10 au 14 juin, 17 au 21 juin, 19 au 23 août, 26 au 30 août, 9 au 13 septembre, 23 au 27 septembre, 7 au 11 octobre, 14 au 18 octobre et 28 octobre au 1er novembre ainsi que du 4 au 8 novembre.

Nouveauté pour le centre régional: en 1974 se dérouleront les premiers cours de répétition pour toutes les personnes formées jusqu'en 1973. D'une durée de deux jours, ces cours se dérouleront les 27 et 28 mai, 29 et 30 mai, 4 et 5 juin, 6 et 7 juin, 12 et 13 août, 14 et 15 août, 2 et 3 septembre, 4 et 5 septembre.

De plus, le Centre régional sera occupé entre les dates ci-dessus par l'organisme de protection civile de Moutier pour la formation et les répétitions des personnes incorporées dans cette localité.»

Exercices annuels de deux jours ici et là ...

Nous avons déjà dit plusieurs fois dans ces colonnes combien les exercices annuels de deux jours organisés dans les communes — c'est-à-dire au lieu même où les organismes locaux auraient éventuellement à intervenir — constituent un remarquable moyen d'information pour la population.

Les expériences faites à Genève dans ce domaine étaient plus que concluantes. La presse faisant par ailleurs largement écho aux exercices en question, ainsi que le prouvent les articles suivants:

A Sion...

«Comme nous l'avons annoncé la semaine dernière, un cours de répétition a été mis sur pied pour les hommes incorporés dans la protection civile.

Ce cours, placé sous la direction de M. Pierre Ebner, commandant local de la protection civile et du corps des sapeur-pompiers de Sion, secondé par M. Georges de Kalbermatten, a vu l'entrée en service de 160 hommes.

Hier matin, j'ai eu l'avantage de visiter les différents groupes au travail.

Ce cours a été bien organisé. Les instructeurs sont à la hauteur de leurs tâches. Ils connaissent parfaitement la matière qu'ils doivent enseigner. Les hommes manifestent beaucoup d'intérêt. Les participants ont fait preuve d'une grande discipline. Un excellent esprit a

été constaté durant les deux journées de cours.

Il a été demandé à ces hommes un engagement pratique comme pompiers de guerre, comme pionniers, ou comme responsables du service sanitaire. L'un des participants confiait, en toute honnêteté: «Cela nous fait grand plaisir d'accomplir un travail pratique et de nous initier ainsi à l'emploi de diverses machines mises à disposition de la protection civile.»

Il est réconfortant d'enregistrer un tel état d'esprit.

Cela n'a pas toujours été le cas, il faut bien le relever. Le pays met à la disposition de la protection civile des montants élevés.

Il est donc indispensable que la préparation se fasse avec sérieux. Tout le monde est gagnant en agissant ainsi. —gé-

A Estavayer-le-Lac

«C'est la première fois que les hommes de la protection civile étaient convoqués à Estavayer à un cours de répétition de deux jours qui se déroula en présence des responsables cantonaux et locaux. Les différentes tâches qu'exécutèrent les 83 hommes astreints à ces journées témoignèrent d'un excellent niveau de préparation qui se remarqua notamment lors de l'exercice final ayant pour thème le sauvetage d'une trentaine d'enfants, prisonniers d'un bloc scolaire en flammes.

Ces cours de répétition auront lieu désormais chaque année à Estavayer. Quant à la participation des hommes, elle devra passer de 80 à 240 d'ici cinq ou six ans, chiffre prescrit par l'autorité fédérale compétente.»

— Ainsi, un peu partout on franchit un nouvel échelon sur le plan opérationnel de la protection civile, et on ne peut que s'en réjouir. Pour la chose en elle-

même, et pour les cadres qui sont confrontés à leurs responsabilités, sur le terrain, mais aussi pour l'information.

Canton de Vaud

Les autorités vaudoises ont tenu à faire le point quant à l'état actuel de la protection civile dans le canton. Après un préambule sur l'importance et la nécessité de la PC — ce qui constitue une intéressante information générale — l'accent est mis sur la construction des abris privés et publics ainsi que sur les installations de protection civile déjà réalisées: postes de commandement, postes sanitaires, postes sanitaires de secours, centres opératoires protégés et locaux d'attente. Puis il est question du matériel dont sont dotées les communes. En ce qui concerne l'instruction on fait état des 1110 personnes déjà formées dans divers services et du nombre d'instructeurs nécessaires. Puis, on peut lire dans le communiqué diffusé par l'ATS les lignes suivantes:

«Dans le domaine de l'instruction des études sont en cours pour la construction de quatre centres régionaux et d'un centre cantonal d'instruction, nécessaires pour instruire les cadres et les hommes dans des conditions physiques, matérielles et psychologiques se rapprochant le plus possible de la réalité....»

Espérons que cette déclaration d'intention deviendra au plus vite réalité... ce qui comblerait d'aïse les responsables de la protection civile vaudoise!

Une amicale pas comme les autres

On peut lire dans la «Tribune de Lausanne» les renseignements suivants:

«La protection civile vaudoise va de l'avant. Preuve en est la formation d'une amicale du service de protection atomique et chimique (SPAC) vaudois. Cette association, lancée par MM. Wollner, Erb, Lerch et Bujard, tiendra ses premières assises le 18 janvier à Lutry, et aura comme but d'améliorer la protection de notre population contre les dangers des armes atomiques et chimiques. Certains, heureusement, sont conscients de leurs responsabilités — (tlm)»

C'est avec plaisir que nous accueillerons tous les renseignements concernant ce nouveau groupement.

Le nouveau chef local de la ville de Lausanne

Le 31 décembre 1972, Roger Parisod faisait valoir ses droits à la retraite et quittait ses importantes et doubles fonctions de chef local de la ville de Lausanne et de chef du service communal de la protection civile. Pour le remplacer, les autorités communales se trouvèrent devant l'alternative suivante: ou reprendre la même formule, ou séparer les deux fonctions. Une décision ne fut pas prise de suite à ce sujet, et c'est ainsi que le 1er janvier 1973, M. Marcel Regamey — en sa qualité d'adjoint au chef local — fut appelé à diriger le service communal PC. La question du chef local restant en suspens.

Or l'affaire vient d'être réglée, et M. Marcel Regamey a été nommé chef local de la ville de Lausanne dès le 1er janvier 1974, et il assumera parallèlement ses fonctions de chef du service communal PC. Autrement dit, on reprend l'ancienne formule.

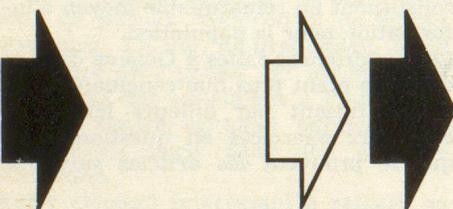
Belle preuve de confiance qui vient d'être ainsi témoignée à l'égard de l'intéressé que nous félicitons au nom de tous ceux qui apprécient ses qualités, et aussi au nom de la commission romande d'information. John Chevalier

Auch der Zivilschutz ist eingeladen!

11. Sternmarsch der Blauen Truppen nach Langnau i. E.
am 16. und 17. März 1974

Organisation:

Schweizerischer Militär-Sanitäts-Verein
Regionalverband 2,
6020 Emmenbrücke



Schweizer Soldat
Schweizer Soldat

**Die Monatszeitschrift
für Armee und Kader** aktuell
informativ
kritisch

Ich möchte diese hochinteressante Zeitschrift gerne kennenlernen. Senden Sie mir bitte Probenummern und Bestellschein

Name _____

Vorname _____

Strasse _____

Plz. und Ort _____

Einsenden an

Schweizer Soldat, Postfach 56, 8712 Stäfa